

# Principales données retraitées à fin mars 2016



# Principales données à fin mars 2016 retraitées (1)

En M€	31-mars-16 publié	Retraitement IFRIC 12 (2)	Retraitement IFRS 5 (5)	31-mars-16 retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	6 088,8	0,0	-93,7	5 995,1
<b>EBITDA (a)</b>	840,3	50,5	-35,5	855,4
<b>EBIT Courant (3)</b>	413,2	23,2	-29,8	406,6
<b>Résultat net courant - part du groupe</b>	173,1	0,4	-25,8	147,7
<b>Investissements industriels bruts</b>	-246,0	-28,0	0,3	-273,8
Dont Variation du BFR du domaine concédé (b)	0,0	-28,0	0,0	-28,0
<b>Intérêts sur Actifs opérationnels IFRIC 12 (c)</b>	0,0	-22,4		-22,4
<b>Free cash-flow net (4)</b>	-342,9	0	-31,3	-374,2
<b>Endettement Financier Net</b>	-8 265	0	-0,9	-8 266

(1) Données non auditées

(2) Voir annexes

(3) Y compris quote-part de résultat net courant des co-entreprises et entreprises associées au 31 mars 2016 retraité

(4) Impact du retraitement IFRIC 12 nul sur le Free cash flow net ((a)+(b)+(c)=0)

(5) Les comptes de Mars 2016 ont été retraités, afin d'assurer la comparabilité des périodes, du reclassement en « Résultat net des activités non poursuivies » des activités du groupe en Lituanie conformément à la norme IFRS 5.

# Annexe : IFRIC 12 – Accords de concessions de service

- Dans le cadre des contrats de concession conclus avec les collectivités locales, les infrastructures sont comptabilisées, selon le cas, en actif incorporel, en créance financière ou une combinaison des deux. Veolia peut avoir une *obligation de paiement vis-à-vis* du Concédant pour utiliser ces actifs.
  - *L'IFRIC a statué sur ces paiements en Juillet 2016 et a conclu que dans le cas de paiements fixes de la part du concessionnaire, un actif incorporel et une dette devaient être enregistrés.*
- Veolia a ainsi procédé au recensement des contrats et appliqué les nouvelles dispositions IFRIC 12 rétroactivement au 1/1/2015: les contrats concernés les plus significatifs sont ceux de nos **concessions d'eau en République Tchèque et Slovaquie**.
- **Au P&L**, les retraitements liés à cette clarification conduisent à une **amélioration de l'EBITDA et de l'EBIT Courant**. En effet, la charge initiale de redevance est annulée pour être répartie en charge d'intérêts et remboursements de la dette reconnue. En parallèle, une charge d'amortissement de l'actif est constatée et des impôts différés sont calculés en conséquence.
- **Au bilan**, les dettes sont ventilées entre dettes courantes et non courantes, en fonction de leur échéance. Le solde de dettes liées aux retraitements effectués est supérieur à la valeur nette des actifs correspondant : en effet le rythme d'amortissement des actifs est linéaire et celui des remboursements de dettes progressif (« formule d'annuité constante » avec réduction de la part intérêt au profit du remboursement du principal).

L'amélioration de l'EBITDA liée à l'application de la clarification est compensée par les remboursements de la dette (classés en CAPEX) et le paiement des intérêts. De ce fait, les retraitements n'ont **aucun impact sur le Free cash flow ou l'EFN**.